



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



03080930

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

16 JUL. 2003

N°

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2003 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SCICON**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue de la Houille, 22 7850 Petit-Enghien

N° d'entreprise : 0473.944.770

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS**

Il ressort d'un acte reçu par le notaire Joseph Simonart à Leuven le 19 juin 2003, enregistré comme suit: Geregistreerd één blad, geen renvoeien te Leuven 2^e kantoor der Registratie op 27 juni 2003, boek 1317, blad 96, vak 16. Ontvangen 25 euro De Ontvanger (get.) DE CLERCQ G.", que l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme SCICON, dont le siège est établi à 7850 Petit-Enghien, Rue de la Houille, 22, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Simonart, à Leuven, le vingt-cinq janvier deux mille un, publié aux annexes du Moniteur Belge du neuf février suivant sous le numéro 20010209-128, et dont les statuts ont été modifiés aux termes du procès-verbal établi par le Notaire Joseph Simonart, à Leuven, le vingt-sept décembre deux mille un, publié aux annexes du Moniteur Belge du trois mars suivant sous le numéro 20020305-143, inscrite au registre de commerce de Mons sous le numéro 144.453, numéro de TVA 473.944.770, valablement représentée, a pris les décisions suivantes:

1. Modification de l'exercice social, prolongation de l'exercice social en cours et modification de la date de l'assemblée générale.

L'exercice social en cours est prolongé, et se terminera le 15 décembre 2003

2. Modification des articles 17 et 24 des statuts

L'article 17, premier alinéa des statuts s'établira comme suit :

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à dix-neuf heures.

L'article 24, premier alinéa des statuts s'établira comme suit :

L'exercice social commence le seize décembre et se termine le quinze décembre.

3. Pouvoirs

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Déposés simultanément: expédition de l'acte et statuts coordonnés.

Notaire Joseph Simonart